

PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

*Procès verbal de scellés
Au Presbytère de Pestivien*

*Pays d'Argoat N° 20
Jeannine Grimault*

Procès-verbal de scellés au presbytère de Pestivien le 1^{er} novembre 1757

Le procès-verbal de scellés est un acte juridique qui précède l'inventaire établi lors des successions. Voici quelques extraits de celui dressé au presbytère de Pestivien le 1^{er} novembre 1757 par Jean-François Le Gogal de Toulgouët, procureur civil et criminel au siège royal de Carhaix après le décès d'Yves-René Guyader, prêtre recteur de la paroisse, «pour la conservation des droits du Roy, de la paroisse et de tous autres qu'il appartiendra... ». Le défunt a un frère, Guyader de Kerangal, et une nièce, Marie Angélique Chandemerle (la fille de sa sœur Marie-Renée) épouse d'Hypolite Bellom. Le procès-verbal fixe le détail des éléments entrant dans la succession. Il comporte deux parties : d'une part, une énumération non chiffrée mais très précise des biens ayant appartenu au prêtre et, d'autre part, l'enregistrement des «déclarations» des héritiers et de tous ceux qui ont un intérêt à faire valoir (délibérants de la paroisse, domestiques). L'orthographe du manuscrit original est respectée.

La description des biens

« [...] **Dans la cuisine**, une cramalière de fer, un grille, un trépied, une galletoire avec sa platine, une poelle à frire, trois marmittes de différentes grandeurs, une broche et une paire de landier à trois branches, une petite fourchette à feu, pelle et pince de fer, deux castrolles et une casse cuivre rouge à manche de fer, une tourtière avec sa couverture, un grand bassin d'errain, un moyen, un passe-purée d'erain et un petit poêlon et une autre broche.

« Un fusil à deux coups, une armoire à cinq battants et trois tirettes, autre armoire à deux battants, un moulin à café ; autre armoire à deux battants avec un vaissellier sur lequel il y a trois grandes potées de beurre combles, une petite table avec son plian, un vessellier sur lequel il y a deux, potées de beurre combles avec deux plats d'étain, un plat de terre et quatre écuelles, six écuelles de bois, un lit de table avec deux draps, une couette et traversin de paille et une catellonne de laine verte, deux chandelliers porte-mouchettes et mouchettes et un chandellier à main le tout de cuivre, deuxfaucilles et une hache, un réchaud, un ban et un billau. »

« [...] **Dans un petit salon derrière la cuisine** : un lit clos à balustrade ayant deux couettes et un traversin de balle, deux draps et son ban coffre, une mée, un chaudron, un bassin d'airain, charnier et maye à patte, trois barattes, un pelleton, un grand seau, un passoir à lait fond de cuivre. »

« [...] **Dans la salle** : un bois de lit avec ses rideaux berlinge brune, le tour de même, ciel et chevet garny d'indienne, avec sa paillasse, couette de balle, matelas, traversin de balle et plume, et un petit orillier ;

« une grande armoire à deux battants fermantes a clef [...], un buffet à deux battants, autre armoire sur le même buffet aussy à deux battants fermante à clef, une table bois de chêne avec son plian, cinq chaises à dossier, avec un ban, six spièces de tapisserie de Bergamme, un morceau de taille peinte sur le manteau de la cheminée. »

1. Hélas, le greffier de la sénéchaussée de Carhaix a été précédé la veille par Thépault, greffier de la juridiction seigneuriale de Bodelio, qui a posé des scellés sur ces meubles, nous privant du même coup de l'inventaire de leur contenu. Nous aurions évidemment bien voulu en savoir plus sur les lectures de ce recteur de campagne...

« [...] **Dans la cave entre la cuisine et la salle**, trois fus de borique, plus dans la cuisine avons remarqué sept pots couverts de papier dans lesquels il y a apparemment des confitures. »

« [...] **Dans la chambre au-dessus de la cuisine** [...], un buffet à deux battants avec un vessellier au-dessus à trois étages cy devant servants de bibliothèque ', une armoire à un battant [sur laquelle, comme sur tout ce qui peut contenir une valeur ou un papier, des scellés sont apposés], un prie Dieu et une petite armoire dessous fermantes à clef [...], sur ledit prie Dieu un Crist, un petit miroir, plus une armoire à deux battants avec un comptoire au-dessous [...], un lit à tombeau ayant son ciel et rideau berlinge blan avec sa paillasse, couette et traversin de plume, matelas et catellonne blanche en double et deux draps, un surplis avec deux vestes noires, deux paires de souiller s, trois chaises d'église et une table. »

« [...] **Dans la chambre au-dessus de la salle**: deux pelles de fer et deux paires de pinces, deux bresses, un soufflet, deux lits avec leur fond d'indienne et rideaux de basin blan de Guérande, et ayant chacun leur paillasse, couette de plume et traversin de plume, matelas, catellonne blanche et rouge ;

« entre les deux lits une grande armoire à deux battants dans laquelle il y huit nappes scavoir cinq de fil de chanvre et trois de Raparor², une douzaine de soute d'orelliers toile de lin, quarante et une serviette toile de chanvre et lin et une douzaine de draps de lit, huit de chanvre et quatre de lin, une pièce de toile rousse de chanvre d'environ huit aulnes, une courte pointe d'indienne, environ une livre de lin paigné ;

« autre armoire à deux battants, une seconde armoire [...], trois pièces de tapisserie plus une autre pièce dans la ruelle du lit du côté de la cheminée, une glasse dorée, des mouchettes et portemouchettes de cuivre, trois chaises d'église, une table et trois chaises de bois, une garniture de cheminée de toile peinte. »

Le grenier ne nous dévoilera aucun mystère : des scellés sont apposés sur la porte y conduisant sans autres commentaires.

Les déclarations

Il aura fallu trois jours aux représentants du roi pour dresser ce procès-verbal. Les déclarations sont faites devant témoins, en présence de Le Corre (curé de Pestivien), de Gueguen et Graët (prêtres), de René Le Graët et Maurice Le Bivic, délibérants, membre du corps politique de la paroisse («*lesquels sont chargés [...] et établis gardiataires et dépositaires des effets cy-dessus annotés [...] le tout aux risques et fortune du général de ladite paroisse...* »), du sieur Bellom représentant les intérêts de son épouse, et des domestiques Jean et Marie Cojan. Absences remarquées, celle du frère du défunt, et celle du fabrique Yves Le Mignon. Le premier est parti à la foire de Carhaix, le second ne s'est pas présenté à la convocation.

Des déclarations enregistrées, nous ne retiendrons que celles qui présentent un intérêt économique pour l'appréciation du train de vie du recteur décédé.

Les autres biens

Le sieur Henry Le Corre a déclaré que «*lors du décès audit feu sieur recteur, il lui trouva dans une poche de culote un écu de six livres, un de trois livres, une pièce du douze sols et trois rolles de dix sols qu'il remit à Marie Cojean sa domestique laquelle [...] a déclaré les avoir remis à Monsieur deKerangal*

2. Le réparon : étape intermédiaire dans le traitement du chanvre

«Jean Cojean, valet domestique [...] a déclaré en langue bretonne que ledit feu sieur recteur n'a pour tout bétail que deux bœufs garrés rouges dont l'un écorné desquels il ne trouva hier à la foire de Plésidy que cent trente deux livres, deux vaches aussy garré rouge hors d'âge, un cheval poil noir avec son équipage en entier, et une jument alezan brûlé qui sont actuellement avec le sieur de Kerangal en foire de Carhaix, deux cochons d'un an, six charettées de foin et environ neuf à dix charetées de bois sur placitre a vis [en face] dud. presbitaire. »

Le greffier de Carhaix note également la nature des biens qui devaient revenir au défunt et donc entrer dans la succession : « sa part de bleds » et « son tiers de la chapelle de Bulat ».

Les contrats domestiques

« [...] Lequel Cojan [le valet du recteur] a déclaré qu'il lui est deub [dû] six mois de gages a raison de dix écus par an en argent avec deux chemises taille de chanvre. »

Marie Cojan servante domestique [a déclaré qu'il lui est dû] « dix sept mois de gage à raison de vingt et une livre par an, avec deux chemises de taille de ménage, un tablier, quatre coeffes par an, duquel linge il luy est deub trois années. En outre deux carquins de taille pour les deux dernières années ».

Il faut comparer les gages de ces domestiques avec ceux de Louise Le Gall, servante de Quinquis et la Salle au manoir de Crec'hambley (Maël-Pestivien) qui « furent faits [en 1737] à dix-huit livres, deux chemises, deux grandes et deux petites coeffes, un tablier, un corsellet le tout en toile de ménage et une livre de laine ». On remarquera que ces deux « contrats » sont presque identiques quant au linge fourni par le maître. On remarquera aussi que les salaires en argent ou en nature étaient loin d'être versés régulièrement : ici, la servante n'a pas perçu 17 mois de salaires et trois ans de linge; à Crec'hambley, le crédit du valet est encore plus élevé : 56 livres dus par Crec'hambley et Pennanec'h, 54 livres dus par Quinquis et La Salle pour « reste de ses gages et loyer » (il partage un troupeau de 22 brebis « à my droit et my profit » avec ses maîtres).

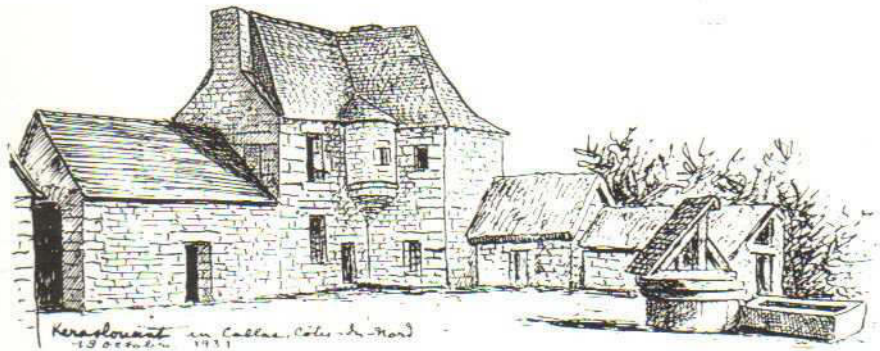
Les conflits de succession qui traînent en justice ne font évidemment pas l'affaire des domestiques³...

Jeannine Grimault

3.Cf. J. GRIMAUT, « Les déchirements de la noblesse bretonne à Maël-Pestivien, l'exemple de la famille Le Bahezre », Pays d'Argoat n^{os} 8-9-10 et Archives des Côtes-d'Armor, B 228.

L'Argoat aux XVII^e-XVIII^e siècles

Aspects de la vie quotidienne



Dessin de Frotier de la Messelière (1931), extrait de Dix promenades en Côtes-d'Armor, publié avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

*Pays d'Argoat N°20 et N°21
Jeannine Grimault*

L'Argoat aux XVII^e-XVIII^e siècles

Aspects de la vie quotidienne

Les inventaires après décès contiennent des informations économiques ou sociales dont nous aurions bien tort de nous priver ! Les quelques exemples évoqués ici illustrent la vie quotidienne d'autrefois au xvii^e ou au xviii^e siècle à Bulat ou Pont-Melvez, à Bourbriac ou Maël-Pestivien, à Peumerit-Quintin ou Duault.

Le décor : le logement

Ménager laboureur, valet de ferme, tailleur, domestique, ménagère-filandière, paysan-charbonnier, paysan-tisserand, paysan-picoteur de pierre, paysan-couvreur, paysan tout court... Rarement riche, misérable souvent, l'habitant d'Argoat d'avant la Révolution est avant tout un rural, «bon seulement pour la peine», comme dit la célèbre gravure.

L'étranger ne s'y trompe pas. Quelques notes sur le carnet de voyage d'Arthur Young¹, de passage à **Guingamp** le 8 septembre 1788, dressent le décor : «Passé à Châtelaudren et entré en Basse-Bretagne. On reconnaît à l'instant un autre peuple. [...] des gens qui en fait de français ne savent que dire "Je ne sais ce que vous dites", ou "Je n'entends rien." Les habitations de la classe pauvre [...] sont de misérables huttes de boue, sans vitres et presque sans lumière ; mais elles ont des cheminées de terre.»

À la campagne, la maison du paysan n'est pas plus confortable. Elle est ordinairement petite, basse et sans étage : la famille s'entasse dans une seule pièce sombre au sol en terre battue; au pignon, une cheminée au socle de pierre habille ce qu'on appelle alors le «*bout à feu*» ; de l'autre côté, une cloison légère sépare la pièce d'habitation de l'étable. Si ailleurs la maison est couverte de chaume, en Argoat ce matériau est remplacé par le genêt qui pousse généreusement dans les landes. La couverture en dur reste le privilège des plus riches : à Pont-Melvez nous dit A. Bourges, «seules les familles aisées : les Grimault, les Desjars habitaient des maisons plus confortables couvertes d'ardoises² ».

Dans ses manoirs, même en mauvais état, la petite noblesse vit plus au large : celui de Crec'hambley, en **Maël-Pestivien** est composé «d'appartements» ; en fait, deux maisons à étage : un étage auquel on accède par une échelle à l'intérieur ou, comme souvent en Basse-Bretagne, par un escalier extérieur. Le valet, quant à lui, dort dans une «loge» d'où il peut surveiller les bestiaux. Dans ce manoir, les bâtiments réservés aux animaux sont plus nombreux : une grande crèche qui sert d'écurie, une bergerie, une étable, une grange.

D'autres vivent dans de superbes demeures...

Les membres du clergé séculier, quant à eux, sont logés dans des conditions variables et ne bénéficient pas toujours d'un logement sur le lieu de leur ministère. À **Pont-Melvez**, messire Grimault, vicaire, intente un procès en 1688 pour obtenir de la commanderie la construction d'un *presbytère*. Huit ans de procédure pour obtenir du commandeur d'une part, un emplacement et, d'autre part, sa contribution à la dépense (à hauteur du tiers du prix de la construction, le reste pesant sur les habitants³ ..). Un arrêt sans réelle efficacité: cinquante ans plus tard (1744), le sieur Pierre Riou,

1. Arthur YOUNG, *Voyages en France, 1787- 1788 - 1789*, traduit de l'anglais par Henri Sée, réédition A. Colin, Paris, 1976.

2. A. BOURGES, *Chez les Moines Rouges de Pont-Melvez*, Les presses bretonnes, Saint-Brieuc, 1951 (épuisé).

3. *Ibid.*

prêtre de Pont-Melvez, demeure « chez la dame comtesse de Boiséon, au château de la Garenne, paroisse de Pestivien ». Même chose à **Maël-Pestivien** : messire Yvon Le Moal, recteur, demeurait avant sa mort (11 décembre 1693) à *Coz-liorzou*; en 1723, messire Guillou, prêtre et vicaire de cette paroisse, est établi au *bourg*; en 1735, messire Steunou, recteur de Maël, est domicilié à *Kerscouarc'h*.

Dans les paroisses plus riches ou plus importantes qui ont un presbytère, les membres du clergé cohabitent sous le même toit. L'inventaire dressé le 1^{er} novembre 1757 au presbytère du «bourg de Pestivien⁴» (actuellement en **Bulat**) après la mort du recteur messire Yves-René Guyader, a retenu notre attention. La maison est relativement confortable : au rez-de-chaussée, une cuisine avec cheminée, un «salon derrière la cuisine» à usage de cellier et une salle séparée de la cuisine par une «cave»; à l'étage, deux chambres, dont l'une avec cheminée, et un escalier pour atteindre le grenier.

Inventaires et testaments

Les inventaires après-décès nous donnent des descriptions détaillées de ce que l'on trouve à l'intérieur des maisons. Là, les disparités sociales apparaissent encore plus criantes. Au Loc'h (actuellement en **Peumerit-Quintin**), les biens inventoriés après le décès de Jacques Richou et de sa femme Marie Goarin en 1742 révèlent un niveau de vie extrêmement bas :

<i>une mauvaise crémaillère estimée.....</i>		<i>5s</i>
<i>une mauvaise mée à pâte estimée</i>		<i>15 s</i>
<i>un mauvais lit-clos.....</i>	<i>4L</i>	
<i>une armoire à deux battants.....</i>	<i>18 L</i>	
<i>un mauvais lit et ses hardes.....</i>	<i>1L</i>	<i>5s</i>
<i>une mauvaise mée.....</i>		<i>5 s</i>
<i>une table.....</i>	<i>2 L</i>	
<i>un coffre.....</i>	<i>3 L</i>	
<i>un mauvais coffre.....</i>	<i>1 L</i>	
<i>un garde-manger.....</i>		<i>15 s</i>
<i>un couteau à lin</i>		<i>5 s</i>
<i>quatre cuillers et trois écuelles de bois.....</i>		<i>5 s</i>
Soit un total de	53 L	5s

Il faut peut-être ici donner quelques indications économiques pour apprécier la valeur de ce mobilier : le salaire moyen journalier est d'environ 10-12 sols par jour. Il faut 20 sols pour faire une livre. L'homme et la femme disposaient donc au terme de leur vie laborieuse d'à peu près l'équivalent de 3 mois de salaire, mais *immobilisé dans l'indispensable*. Ce ne sont pourtant pas les plus pauvres : certains inventaires ne dépassent pas 20 livres...

Lits et armoire constituent l'essentiel « de la fortune » : ils représentent à eux seuls presque la moitié de l'estimation totale des biens. Pas de batterie de cuisine ni de linge de maison, pas de bestiaux, encore moins de « *bleds en terre* » ou une quelconque réserve alimentaire... L'insécurité la plus totale. Seul le couteau à lin suggère une activité : on peut supposer que Jacques Richou était un journalier agricole.

En 1737, un inventaire dressé au domicile de Marie Rivoalen après le décès de son époux, Thomas Le Moal, à Kerred, aux confins des paroisses de Pont-Melvez et Maël-Pestivien comporte : « *une crémaillère, un trépied, une maye à patte, deux lits clos avec leurs accoutrements, un coffre, une table, un autre coffre, un garde manger* » sur lequel d'ailleurs des scellés sont apposés... Le greffier note encore « *une faucille, un tamis et une terrine* », puis certifie que « *malgré ses perquisitions sont là tous les biens meubles et effets* » qu'il a pu trouver. Nous sommes ici encore chez un journalier agricole, et nous verrons plus loin qu'à Kerred, tout le monde n'est pas aussi pauvre.

4. On parle dans ces documents de l'église de Pestivien et de la chapelle de Bulat. Aujourd'hui, c'est le contraire. Archives du Finistère, 2B 371.

Pour les femmes, la mort du mari est souvent synonyme de misère bien plus grande encore : Jacquette Bahers a dû abandonner la métairie qu'elle tenait du vivant de son époux « *avec tous ses enfans et le peu de meubles qu'elle avait [...], un méchant lit clos et quelques hardes* » pour toute richesse⁵.

Pourtant, des hommes prévoyants et avisés, il y en a ! Alors que les documents qui permettent cette approche de la vie quotidienne sont essentiellement des inventaires après décès, il arrive que l'on trouve aussi des testaments assortis d'un inventaire *avant* décès.

En 1779, Alain Le Gall, ménager laboureur aussi à Kerred, «*étant au lit malade de corps et néanmoins très saint d'esprit* » demande « *qu'il soit procédé à l'inventaire exact de tous les meubles, effets et bestiaux composant la communauté existant entre lui et Marie Touboulic sa femme* », ceci « *afin que si la mort lui arrive, laditte Marie Touboulic [...] soit créée et instituée tutrice et curatrice de Anne Le Gall leur fille mineure âgée de vingt deux mois, même de son enfant postume si elle est grosse, la trouvant très bien capable de gérer ladite charge, parce qu'elle se chargera de la moitié du présent inventaire [...]* ». Ce testament est établi en présence d'un témoin, en l'occurrence Jean Touboulic, son beau-frère, ménager demeurant au village de Coat Claie, paroisse de Pestivien.

Sans être un paysan très riche, Alain Le Gall vit confortablement : l'inventaire s'élève à 1997 livres et 15 sols, il n'a pas de dettes et perçoit même un fermage.

L'aménagement intérieur, le mobilier

Dans les maisons exigües, l'aménagement de la pièce unique répond à la nécessité : le peu de place est compensé par une distribution fonctionnelle du mobilier, qui a d'ailleurs souvent double usage : dans le « *haut* » de la maison, les lits-clos de part et d'autre du foyer; au milieu, la table « *coulante* » dont le plateau glisse et dégage un rangement à l'intérieur; souvent, un « *banc dossier* » dans la cheminée ; face à la porte, armoire(s), coffres et huches ; au pignon opposé à la cheminée, « *dans le bas de la maison* », un autre lit-clos ou une armoire, souvent « *à deux battants* » et (plus rarement) « *avec tirettes* », qui sert parfois de « garde-manger ».

Remarquons l'absence quasi généralisée des chaises dans les inventaires modestes, remplacées par au moins un coffre (ou « *banc-coffre* ») ou « *banc dossier* » qui en fait office. Pas de vaisselier non plus chez les pauvres : ils n'ont pas de vaisselle à ranger... Et évidemment, pas de bibliothèque comme on en trouve dans les inventaires des hommes d'église.

Dans les grosses fermes, les meubles plus nombreux et plus imposants sont juxtaposés les uns aux autres et forment une enfilade sur un pan de mur entier. Ainsi en est-il « au lieu noble de Kerbournet », paroisse de **Duault** (actuellement en Saint-Servais) où on a noté en 1761 après le décès d'Yves Le Cam et d'Anne Le Faucheur :

5. Jacquette Bahers a apparemment été dépouillée en 1690 par l'un de mes aïeux, Jacques Grimault de la Noë, notaire à Pont-Melvez, qui s'est « *réserve tous les meubles et blez quelle avait* » en compensation de loyers impayés pour la jouissance « *du lieu et métairie quelle et son deffunt mary tenaient sous lui audit bourg de Mezle-Pestivien* ». J'ignorais totalement que ma commune d'adoption avait autrefois été celle des intérêts de mes ancêtres. Chassée, Jacquette Bahers s'est réfugiée à Crec'hoanet en Maël-Pestivien, ce village où 275 ans plus tard... j'ai choisi par hasard de vivre. (Archives du Finistère, 2B 371, inventaires après-décès, Maël-Pestivien.)



Armoire provenant du presbytère de Pestivien
(Photo Jean-Paul Rolland)

« Le bois de lit à droite du feu,
une maie à pâte auprès audit lit,
une armoire auprès ayant 4 tirettes en rond et
deux autres en longueur
une armoire à deux battants,
un bois de lit auprès de ladite
armoire,
une armoire à deux battants auprès audit lit,
un vaisselier avec son buffet,
l'armoire à côté dudit vaisselier,
une huche auprès de la porte du dos,
une maie auprès de ladite huche,
une maie auprès du lit près de la grande porte,
le lit auprès de la maie,
une petite huche près de la porte,
une grande huche près de la petite huche
un lit bois de hêtre,
un petit vaisselier contre ledit lit. »

Dormir et se chauffer

Quantité et qualité du mobilier dépendent, c'est une évidence, de la condition sociale, et nombreux sont les inventaires où l'on retrouve des « mauvais bois de lit », quand ce ne sont pas des « épaves de lit »... Les lits-clos⁶ sont garnis de « hardes » ou couettes (« les accouplements »), elles aussi souvent « mauvaises », généralement remplies de balle. La couette de paille dans la cuisine du recteur de Pestivien (voir p. 2-5) est sans doute celle de sa servante. La couette de plume ? le *nec plus ultra*, réservée aux autres habitants du presbytère. Ici on dort dans le confort : draps et « catellone⁷ » simple ou double, traversin et même oreiller de plume. À noter aussi le style des lits, avec leur « ciel », lits « à tombeau » ou « à balustrade », sortes de lits à baldaquin garnis de toiles d'origine diverse : berlinge brune ou blanche (mélange de fil et de laine fabriquées au faubourg de Sainte-Croix, à Guingamp), indienne (importée des « Indes », et qui a beaucoup porté préjudice à l'industrie toilière bretonne), basin blanc (éttoffe croisée dont la trame est de coton et la chaîne de fil - fabriquée dans la région de Guérande⁸).

Le bois est cher, et c'est encore dans les maisons confortables que des réserves pour le chauffage sont inscrites aux inventaires. On trouve alors mention de « charettées de mottes à feu ». Lucien Le Verge, ancien maire de Maël-Pestivien, m'a expliqué qu'au début du siècle ce système de chauffage était encore en usage : après la coupe des ajoncs, on en récupérait aussi les racines en découpant dans la terre des sortes de galettes que l'on faisait sécher d'abord sur place, puis autour du foyer avant de les utiliser pour couvrir et garder le feu... À Kerbournet (Duault) où l'on a les moyens, « le foyer avec ses attributs et le charbon y étant » est estimé à lui seul à 135 livres.

6. On trouve aussi des expressions comme « un bois de lit », « un equiert de lit », ou « le lit égaire ».

7. Couverture?

8. Annie MÉVELLEC, « Reflets de la société dans les Côtes-du-Nord au XVIII^e siècle. Les inventaires après-décès », *Recueils de documents pour l'enseignement*, n° 8, Archives départementales des Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, 1987.

Pour ce qui concerne l'éclairage, les mêmes disparités existent : les chandeliers de cuivre ne se rencontrent pas dans toutes les maisons, il s'en faut de beaucoup. À noter aussi ici l'importance accordée à cette époque aux abeilles, pour la cire, bien sûr.

Se nourrir

La vie dans la maison s'organise autour de la cheminée et, la plupart du temps, c'est par le foyer qu'on commence l'inventaire. On trouve dans les maisons un peu moins misérables, outre la crémaillère et le trépied déjà mentionnés, un équipement rudimentaire pour la cuisine : « *une pelle enfer, une galletoire avec sa platine⁹, un bassin d'airain, une marraine, un pot de fer* », des écuelles en terre ou en bois, mais pas toujours. Les couverts sont absents des inventaires chez les plus démunis.

On se nourrit ordinairement de pain de seigle, de soupe au lait, de crêpes, de beurre, et, de temps en temps, de poisson séché (hareng), de morue salée ou d'un peu de viande.

Chez le recteur de Pestivien, les ustensiles de cuisine inventoriés (voir page précédente) suggèrent une nourriture plus variée et plus élaborée : tourtière avec couvercle, passe-purée, moulin à café¹⁰. À sa mort, on trouve sur les vaisseliers cinq « *grandes potées de beurre combles* », et même des confitures. À Kerred en Maël-Pestivien, chez Pierre Touboulic, l'inventaire du 26 janvier 1760 s'élève à 2386 livres 19 sols sans compter les « *crédits, garants et rentes* » pour une valeur de 1042 livres ; une aisance qui se retrouve dans la qualité de la vaisselle : « *une douzaine d'assiettes d'étain, deux grands plats d'étain, onze écuelles et onze cuillères* », qui représentent à eux seuls 29 livres.

Au manoir de Crec'hamblay, on consomme poulets, porc cuit, lard et beurre. À Kerbournet, l'inventaire s'élève à 3806 livres. Une grosse ferme, et des réserves alimentaires en conséquence parmi lesquelles « *douze barriques de cidre, quantité de rouleau d'oignons* », et « *cinq potées de beurre pesant au total 120 livres estimés 25 livres, 16 sols* ».

Encore ces chiffres ne tiennent-ils pas compte des réserves en terre, c'est-à-dire des cultures non abattues.

Le linge de maison

Paradoxe apparent : alors que le travail de la toile est l'une des grandes industries rurales de la région, on trouve très peu de linge de maison chez les paysans. Le travail du fil du lin cultivé et acheté dans le Trégor, mais surtout la préparation du chanvre *produit* sur place occupent les familles pendant l'hiver. La totalité de la production, constituant un revenu d'appoint, est en fait destinée à la vente. Cependant quelques « *linceuls* » (draps) en nombre variable (de 1 à 4) figurent dans les inventaires ; ce sont parfois des « *linceuls à vanter* ». Chez les paysans aisés, on note la présence de linge de maison en quantité significative. Marie Le Meur, la femme de Pierre Touboulic, dispose de 3 douzaines de draps, de 3 nappes et, chose rarissime, d'un « *fer à passer* ».

Le recteur de Pestivien semble lui aussi avoir un goût prononcé pour la belle lingerie : on l'a vu dans la description des lits du presbytère, on le voit encore ici. N'a-t-il pas « *8 nappes (5 de chanvre et 3 de lin), 12 soulles d'oreillers, 41 serviettes de chanvre et de lin, 3 pièces de tapisserie* », *sans compter le linge dont nous n'avons hélas pas le détail : la pose de scellés sur les armoires fermées à clé allégeait la charge du greffier et le dispensait de consigner leur contenu.*

Il faut aussi remarquer que c'est dans les maisons les moins pauvres que l'on trouve une réserve de toile : le recteur de Pestivien garde 8 aulnes de toile rousse de chanvre, Marie Le Meur 20 aulnes de toile et 15 de berlinge.

9. Ou « poêle à crêpes ».

10. Extrêmement rare : les paysans ne buvaient pas de café.

Les vêtements

Le style des vêtements évolue peu. Nous avons la chance d'avoir la description de l'habillement de la même femme « du peuple » en 1730, 1734 et 1757. Pendant ces vingt-sept années, Marie Lescalier (c'est son nom) a vécu dans la région de **Bourbriac, Piésidy Saint-Connan**.

En 1730 (elle a alors 33 ans), elle porte «*coeffe plate*» et est «*vestue de deux camisoles, Juppé et tablier d'estoffes de ratinne brune, des bas et des sabots aux pieds*». En 1734, on la retrouve «*vestue d'un Justin et jupe d'une étoffe brune...*» portant «*une coeffe de toile sur la tête, sabots aux pieds*». L'année 1757, elle se présente «*vestue de deux justins bruns, d'une jupe et tablier de berlinge, des sabots aux pieds, coeffée en artisane*». Autre constante : Marie Lescalier porte l'hiver une cape, toujours de couleur *brune*.

Marie Benjamin, de **Gurunhuel**, est vêtue à l'identique: la justice nous donne d'elle en juillet 1745 un portrait détaillé : comme de nombreuses femmes de la région, elle est habillée «*d'un Justin de berlinge, jupe de même, tablier de toile, coeffée en artisane*».

Peu d'évolution donc, alors qu'une différenciation géographique du costume est perceptible au milieu du XVIII^e siècle : on dit des femmes qu'elles sont habillées «*à la mode de Corlay*», ou «*à la mode de Quintin*»... Cependant, malgré le succès des mouchoirs, la mode ne pénètre que très lentement les habitudes.

Dans la «*garde-robe*» du riche manoir de Kerbournet, les «*hardes de la femme*» sont, en qualité et en quantité, bien supérieures à la moyenne, sans mériter cependant de description plus détaillée que celle-ci :

un jupon	6 L	
un brasselet	4 L	10 s
une Juppé	8 L	
une camisolle	9 L	
un mauvais tablier noir	1 L	
un brasselet estimé	7 L	
une juppe estimée.	7 L	
un gilet		10 s
une paire de bas de fil		10 s
autre paire de bas		15 s
un tablier		5 s
une cornette		6s
une coeffe de laine		15 s
autre coeffe.	1 L	5s
autre coeffe de grosse toile.		8 s
un bonnet		4 s
autre bonnet.		7s
une chemise. IL		10s

Dans cette grosse ferme, le mari possède, en dehors d'une ou deux tenues de sortie, de vêtements d'une qualité médiocre pour le travail :

une chemise	1 L	5s
un chapeau.		10 s
une paire de bas de laine brute.	1 L	
une mauvaise paire de culotte à tlj		5 s
une mauvaise veste de berlinge à tlj		12 s
une mauvaise veste de berlinge aussy à tlj		15 s
un mauvais manteau estimé	1 L	10 s
un chapeau	1 L	
une culotte de berlinge.	3 L	
une veste berlinge estimée	3 L	
autre veste berlinge	7 L	
une paire de bas.	1 L	
un manteau	6 L	

Il suffit de parcourir les procès-verbaux d'interrogatoire en justice pour trouver des descriptions détaillées de l'habillement des prévenus. Là non plus, la diversité n'est pas au rendez-vous. *Geoffroy Le Gosier*, compagnon de *Marie Lescalier*, laboureur à **Saint-Gilles-Pligeaux**, est « *vestu d'un habit de berlinge, veste et culotte de laine brune, bas et guêtres aux jambes, sabots aux pieds* », comme la plupart de ses congénères.

S'il est vrai que les informations contenues dans les inventaires donnent une idée de ce qu'était la vie autrefois, il est tout aussi vrai que leur simple énumération ne suffit pas à tirer des conclusions sur l'activité économique de l'Argoat. En cette matière, tout reste à faire. En l'absence d'analyse statistique tant sur la répartition des terres vagues et des terres mises en exploitation¹¹, sur la taille des exploitations, sur le type de cultures ou d'élevage, il faut être modeste et se contenter des quelques détails saisis au hasard des inventaires dépouillés.

Le cheptel

Les travaux des champs nécessitent la présence de bœufs, en nombre pair en général. À Kernavalen, en Maël-Pestivien, ils sont au nombre de 4, vendus le 11 janvier 1741 entre 103 et 126 livres la paire, tandis que les « bovillons » n'atteignent que 46 livres la paire. Quant aux « jeunes bœufs », ils sont adjugés à 29 livres la paire.

On est frappé par la disparité des prix, qui varient de manière importante selon la qualité du cheptel. Ainsi en est-il chez *Pierre Touboulic* à Maël-Pestivien, où en 1760 une paire de bœufs noirs est estimée 129 livres, une autre paire (un noir et un rouge) 123 livres, une autre paire (un noir et un rouge également) 114 livres, une autre paire de bœufs rouges 84 livres, une dernière paire (un rouge et un noir) 66 livres. Soit une variation du simple au double pour la même exploitation. Un rapide calcul nous montre que l'investissement en bœufs s'élève ici à 19 % du montant des biens inventoriés (à l'exclusion des biens fonciers ou des rentes).

À peu près à la même époque (1761), au manoir de Kerbournet en Burthulet, « deux grands bœufs rouges » sont estimés 204 livres ! Et leur nombre (22 au total) est proportionnel à l'importance de la ferme. Leur valeur marchande représente plus du cinquième du montant total de l'inventaire.

Les vaches sont aussi bien présentes, et l'on sait que le beurre était produit en quantité importante. Les nombreuses mentions du *ribot avec son bat à lait* en témoignent. Ce qui surprend à la lecture de ces documents, c'est incontestablement la description des animaux.

Une vache rouge hors d'âge, autre vache noire hors d'âge, autre vache rouge hors d'âge, une génisse rouge de 2 ans, un taurillon blanc d'un an, un veau de 8 mois, un autre petit veau de six semaines, un moyen cochon,

tel est l'ensemble des animaux de la ferme qu'exploitait seule Catherine Bonhomme à Kerred jusqu'en 1747.

Ailleurs, on signale que le boeuf est « écorné », mais la couleur des animaux est presque toujours notée. Deux races de bovins (noirs pour les uns, rouges pour les seconds) semblent dominer. Mais on trouve aussi des animaux blancs ou « tachetés ».

L'identification des vaches par un surnom n'apparaît que dans un inventaire (Kerbournet) : l'une est nommée *La petite vache*, l'autre *Boch bian*, une autre *Boch coz*, une autre encore *La grande vache*, une autre *Moustafa* ! Ce qui à cette époque en plein cœur de l'Argoat est assez surprenant !

Les chevaux (les juments surtout) sont aussi très présents. L'Argoat est déjà un pays d'élevage et d'exportation. Dans les inventaires consultés, on remarque la prédominance des bœufs sur les équidés. Voici au complet l'inventaire détaillé du troupeau du manoir de Kerbournet (montant de l'inventaire : 3 806 livres) :

- 22 bœufs, 1 taureau, 11 taurillons ;
- 13 vaches, 1 génisse, 4 veaux ;
- 11 chevaux, 11 juments, 1 pouliche ;
- 4 cochons, 5 truies ;
- 49 moutons.

À signaler la présence de « bergères » de moutons dans certaines exploitations (Crech an Blay, Kerred, etc.).

Les cultures

Si l'on dispose d'éléments pour connaître la nature des cultures en Argoat, leur répartition reste l'objet de recherches à entreprendre. Au XVIII^e, les voyageurs en Bretagne sont frappés par «la quantité immense des terres incultes qu'on y rencontre¹²... ». Une enquête réalisée par l'administration¹³ en 1733 confirme cette impression : dans la subdélégation de Guingamp, 66,4 % des terres ne sont pas cultivées, et celle de Callac détient un triste record, avec 93 % !

Selon que le décès est survenu avant ou après la récolte, les cultures apparaissent dans les inventaires sous forme de réserves stockées (quand elles existent), ou sous l'appellation de réserves «en terre»; parfois les deux coexistent. Ainsi, en janvier 1741, sont vendus à Kernavalen :

- | | | |
|---|-----|-----|
| - un boisseau et demy de seigle | 11L | |
| - autre boisseau et demy de seigle | 11L | |
| -le blé noir. | 20L | |
| - le foin de la maison | 45L | |
| - le foin de la crèche | 50L | 5s |
| -3 ou 4 charretées de paille de seigle | 7L | 10s |
| - la garenne de seigleensemencée en terre
"à condition de laisser la paille sur les lieux" | 39L | |
| -la garenne d'avoine | 24L | |

À Kerred (janvier 1760), on retrouve les mêmes cultures

- | | | |
|---|------|-----|
| -16 boisseaux, de blé noir abattus. | 48L | |
| - 4 boisseaux d'avoine | 12L | |
| - 4 boisseaux de seigle | 75L | |
| - le chanvre à broyé et le chanvre broyé. | 36L | |
| - 7 journeaux de seigle en terre | 180L | |
| - 6 journeaux d'avoine | 92L | |
| -15 charretées de foin | 75L | |
| - une charette de genêts | 1L | 10s |
| - 24 charettes de fumier à 10 sols la charette. | 12L | |

Blé noir, seigle, avoine sont les cultures de base. L'étude d'A. Bourges met en évidence les faibles rendements¹⁴ et l'usage de l'assolement triennal. Un sol pauvre et l'absence de recours aux amendements y sont sans doute pour quelque chose! Remarquons ci-dessus qu'une charrette de genêts a deux fois plus de valeur qu'une charrette de fumier...

Les outils

Les instruments, en majorité en rapport avec le travail de la terre, révèlent l'activité économique; ils n'apparaissent nombreux et variés que chez les paysans aisés. On trouve naturellement le nécessaire pour atteler les bœufs (*deux toques à bœufs, 1 L 3 s ; une chaîne de fer 3 L*) ou les chevaux (*un tour de col à chevaux, 1 L ; 3 tours à juments, 2 L 10 s ; un bac à lymon avec les attelages à chevaux, 10 L ; deux bacs et une bride, 9 L ; deux brides, 2 L 10 s*) mais aussi la charrue (*deux charrues avec socs et rouelles ; une grande charrue avec son soc et contenu*), les charrettes (*une charrette avec son chartil à aôuter et presse-boyer*).

Mais le travail de la terre est aussi affaire d'homme (inventaire Touboulic) :

-3 fourches de fer.....	2 L	10 s
-4 tranches.....	3 L	10 s
-1 pelle de fer.....	2L	10s
- 2 crocs à 3 branches.....	2 L	
-2 crocs à deux doigts.....	1 L	5s
-3 faucilles à couper les landes.....	2 L	5s
-3 faucilles à couper le blé.....	2L	5s
- une hache.....	2 L	
- un marteau et des tenailles.....		8 s
- un couteau crochu.....		10 s
-3 échelles.....	4L	10s

Ce tour d'horizon sur la vie quotidienne autrefois est certes bien incomplet : il lui manque des informations sur les usages, la famille, les mentalités, la religion, les croyances, les loisirs, le niveau culturel¹⁵, etc. Il faut bien avouer que le but de cette recherche, au départ, était ailleurs : ces inventaires après-décès, testaments et autres procès-verbaux de ventes publiques n'ont été dépouillés que pour tenter d'apporter une réponse à une autre préoccupation (page suivante).

Jeannine Grimault

11. Nous disposons néanmoins d'une enquête de l'intendant, réalisée en 1733.

12. Cité par A. BOURGES, *Chez les moines rouges de Pont-Melvez*, Presses bretonnes, Saint-Brieuc, 1951, p. 79 (épuisé).

13. *Mémoire de l'intendant Gallois de la Tour*, cité par Georges MINOIS, *Les Côtes-d'Armor de la préhistoire à nos jours*, ouvrage collectif, éd. Bordessoules, Saint-Jean-d'Angély, 1987.

14. *Op. cit.* Soit 5 quintaux/hectare pour le seigle, 4 à 5 pour l'avoine, 7 à 8 pour le blé noir

15. On peut quand même signaler :

- dès la première partie du XVIII^e siècle, une école de recteur à Kerscourac'h, avec des *escolliers* venus de Saint-Brieuc jusqu'à Maël-Pestivien pour leurs premiers apprentissages ;

- que, selon Sigismond Ropartz, la communauté de ville de Guingamp venait à Pestivien chercher ses instituteurs ;

- que Louis Mathurin Georgelin, sénéchal de la juridiction de Corlay, entretenait une correspondance avec Voltaire.

PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

Le Livre d'or de Saint Nicolas du Pelem et de son Canton

Pays d'Argoat N° 20
Edmond Rébillé

Le livre d'or du canton de Saint-Nicolas-du-Pélem

*Le canton de Saint-Nicolas-du-Pélem
. Nombre de poètes et d'écrivains l'ont chanté.*

Canihuel

En 1857, **Charles de Keranflec'h** brosse un tableau peu rassurant de l'étang du Pelinec :

« La vaste et profonde pièce d'eau s'allonge comme un serpent, resserrée entre deux coteaux escarpés. Les flots qui sont toujours prêts à rompre leur digue et à engloutir Gouarec et Pontivy ne pouvaient jadis être apaisés que par la submersion d'un enfant. »

Hersart de la Villemarqué, auteur du *Barzaz Breiz*, alla, selon Donatien Laurent, à Canihuel pour y entendre un sabotier illettré :

« Je suis arrivé trop tard ; il y a quarante ans dans la forêt du Bois-Berthelot il y avait des sabotiers, bandes organisées qui chantaient toute l'histoire de Bretagne en vers : "La défaite des Maures" par Charles-Magne ou Martel ; le siège de Pestivien par Du Guesclin ; les aventures d'une dame enlevée par les Anglais assiégeant Gwengamp ou Rostrenen, toute l'histoire de Merlin, etc. »

Kerpert

L'abbaye de Coatmallouen

Charles de Keranflec'h l'a décrit en 1857 :

« Un chrétien ne saurait visiter nos vieilles abbayes ruinées sans emporter en les quittant un profond sentiment de tristesse. Il est pénible de songer que les cris sinistres des hiboux et la voix discordante des corneilles remplacent seuls désormais dans les sanctuaires profanes les saintes prières que les moines disaient chaque jour pour les bienfaiteurs dont les restes gisent sans honneur parmi les décombres... C'est un assemblage de pans de murs grisâtres dont la silhouette déchiquetée se dessine nettement sur la verdure du coteau qui le domine. On dirait un grand fantôme majestueusement drapé dans un suaire en lambeaux... Cette abbaye, fondée en 1142 par Alain le Noir, comte de Penthièvre, est gracieusement assise au fond d'un vallon solitaire, frais et boisé, véritable oasis au milieu des mamelons dénudés qui l'entourent. Les barons du Moyen Âge recherchaient de

préférence les lieux hauts et inaccessibles pour y poser leurs fiers donjons, les humbles enfants de saint Bernard aimaient à placer ainsi leurs monastères consacrés au repos de l'âme, à la prière et à la pénitence. »

Huit ans plus tard (1865), l'abbé Audo se désole: «L'abbaye de Coatmallouen était située dans un lieu agréable et environné de bois magnifiques... De belles prairies arrosées par le Dourdu s'étendaient à l'est et au sud ; une grande avenue conduisait à la route Guingamp-Corlay et un chemin de ronde faisait le tour des prairies et des jardins. Un étang alimentait dans ce jardin un aquarium ou vivier. Des aqueducs souterrains amenaient à la maison l'eau de la fontaine Sainte-Marie.

« À peine achevée quand la Révolution éclata, elle n'offre plus aux regards que ses fenêtres ouvertes, ses murs lézardés chargés de lierre et de ronces, son sanctuaire abandonné et couvert de broussailles. Coatmallouen est comme embaumé par le souvenir des pieux cénobites qui l'habitèrent pendant sept siècles. Les habitants des fermes voisines prétendent que l'on voit souvent, dans la nuit, la foule des religieux se promener silencieusement parmi les ruines de leur antique monastère. Le souvenir de leurs abondantes aumônes se conserve, toujours dans le cœur des vieillards, quoique la malignité, là comme ailleurs, n'ait cessé de les poursuivre de leurs calomnies. »

En 1838, le n° 125 du *Publicateur des Côtes-du-Nord* donnait cette information :

« S'il faut en croire les habitants de Kerpert, les lutins, esprits follets ou fantômes, ou peut-être des êtres plus matériels appelés vulgairement "larrons", apparaissent chaque nuit autour de l'antique manoir de Coatpiquet. Ils y font, dit-on, un vacarme à jeter l'épouvante dans les cœurs, brisent les vitres, ferment les contrevents, et font craindre encore quelque chose de pis. La gendarmerie s'y est rendue à plusieurs reprises et n'a encore pu rien découvrir¹. »

En 1927, François Menez décrit la contrée dans *Aux jardins enchantés de Cornouaille* :

« En laissant sur sa gauche les marais de Kerpert, d'où s'égoutte le Trieux, le paysage se fait à nouveau plus avenant. L'œil, égayé par tant de fraîcheur et de verdure, donne par-delà les fonds du Blavet jusqu'aux croupes, couvertes elles-mêmes de bois de la Montagne Noire, à Conveau et Quénécan. »

Le Guingampais Sigismond Ropartz (1823-1878) décrit la contrée dans *Bretagne contemporaine* :

« Nous trouvons les horizons sans bornes, les aspects mobiles et changeants, les crêtes pelées ou des blocs de granit émaillent une bruyère maigre et courte ; les vallées étroites où courent de petits ruisseaux, dont la fraîcheur entretient une végétation merveilleuse : nous sommes dans la montagne et dans le cœur même de la Basse Bretagne.

¹ On reconnaît ici le style humoristique et désinvolte de Charles Le Maoût

« On voit partout au milieu des pâturages où l'herbe est fine et dure d'énormes blocs de granit, galets figuratifs arrondis et roulés, alors que tout était eau à la surface du globe, mêlés à ces blocs non moins énormes remués on ne sait quand par la main des hommes dans un but qui nous apparaît à peine, et qui confondent l'imagination et la précipitent en mille rêveries de géants et de sorciers ayant des forces ou des engins supérieurs aux nôtres.

« L'air est toujours vif et léger, et le caractère de ces vigoureux et fiers montagnards, dont quelques-uns descendent très authentiquement des vieilles races féodales est léger et vif comme l'air de leurs collines. »

Lanrivain

Du calvaire, **Gustave-Charles Toussaint**, poète rennais des *Miroirs de Goules*, a signé une description inoubliable :

« Mon dessein, faut-il le dire, se trouvait être une visite nocturne à l'ossuaire de Lanrivain, rendez-vous dont l'obsession impliquait une marge trouble. Je trébuchai d'abord contre les dalles. Mais à la lune encore mi-pleine, se reflétant or ça, or là, m'apparut, blanchâtre trouée, mon néfaste but tout à coup. Et je contemplai l'ultime défaite, les restes crus et pêle-mêle qui luisaient derrière la grille de granit. Un crâne sommant un bassin à la renverse dans un angle. Le haut seul saillait d'un voisin, et qui n'était pas dénudé : tête en tel tréfonds de détresse que l'on concevait qu'elle provoquât à la tirer par les cheveux. La plupart des autres accusaient l'hébétude, mais il y en avait une, mèche étalée au frontal, qui ricanait jusqu'à mon cœur... Le lendemain, des jeunes femmes passèrent auprès; elles ne semblaient rien voir, quoiqu'elles eussent pu nommer quelques-uns de la compagnie. »

François Menez (1927) s'extasie sur la contrée :

« Et ces bords du Blavet, où l'herbe est grasse comme dans les gras pays, où les enclos de vieilles fermes, aux fonds de murs gris, s'égayaient de ruches, de vergers et de chenevières, avaient des douceurs de terre promise, au sortir des mois dénudés... On sentait la vie bonne dans les villages des pentes, où l'homme était accueillant, sociable, où les filles, plus saines qu'en Trégor, avaient les dents blanches et belles... Au bourg de Lanrivain, les demoiselles Touboulic, qui portaient la coiffe de Tréguier, savaient apprêter une omelette aux cives, baveuse et odorante, que n'eût point reniée Prosper Montagne... Je me rappelle, avec encore plus de plaisir, une nuit de très bel été passée au bord du Blavet, entre Trémargat et Lampoul-Izellan, dans une petite ferme du hameau de Saint-Antoine. Nous avons mangé sans lumière, entre chien et loup, au soir d'un premier jour de moisson, une bonne soupe au lard avec des cuillères de buis, dans les écuelles de grès aux anses embryonnaires. Et puis la nuit s'était close, peu à peu, dans la salle basse de ferme illuminée de loin en loin par la brusque flamme d'une branche d'ajonc... »

Vers 1975, Yves Le Gallo déambule « entre Guingamp et Rostrenen », donc par Kerien et Lanrivain :

« S'il y a une secrète Bretagne, elle est bien ici, au bord de ce champ retourné à la friche, dans ce sentier sableux où traînent les sabots de ce petit vieillard tassé, aux poignets crispés, à la faucille glissée sous le bras, témoin attardé et mélancolique d'une civilisation qui se désagrège. Les étendues presque sauvages, à la fois closes et dispersées, qu'annonce l'aride Menez Bré, sont riches de paysages qui parlent et que le souvenir conserve et ne localise plus : landes et taillis que le crépuscule enveloppe d'une gloire de signes prophétiques, vertes thébaïdes dont les feuillages croulent sur l'éden, lugubres tourbières où s'éponge la brume, hameaux de pierre, déblais d'ardoise, croix des chemins si maigres et si nues lorsque le chêne ou le hêtre ne baignent point de leur ombre les dalles disjointes où nul pèlerin ne s'assied plus. »

Peumerit-Quintin

En 1862, c'était certainement une expédition que de se rendre de Guingamp à Peumerit-Quintin. **Sigismond Ropartz** l'entreprit :

« Le voyageur qui s'enfonce dans les montagnes de la Cornouaille a bientôt sous les yeux un étrange pays. Au sommet pelé des collines, sur les pentes où une culture avare fait naître quelques épis au milieu de la bruyère ; dans les vallées vertes où croît une herbe fine et succulente; au fond même des tourbières où croupit une eau rouillée ; partout on voit avec étonnement d'énormes et innombrables blocs de granit à fleur de terre. Quel est le torrent furieux dont les flots roulèrent et polirent ces galets gigantesques ? Ils sont si bien arrondis, leurs aspérités sont si bien usées, ils ont si bien l'air d'avoir été semés sur le sol à plaisir, que la tradition populaire parle vaguement des jeux titanesques de géants tout puissants...

« Au centre de cet aspect sauvage, au bord d'un étang pittoresque se trouvent le village et la chapelle Saint-Jean-du-Loch. L'étang qui baigne le village lui a donné son nom. »

Ropartz décrit ensuite le retable de pierre transporté dans l'église du bourg depuis la ruine de la chapelle :

« Sur le devant de l'autel le Christ portant sa croix est suivi de deux larrons, la corde au cou et traînés par des soldats dont les jambes grêles et les casques énormes rappellent involontairement la silhouette de Polichinelle. »

Le barde breton **Amédée Cozic**, Karédik ar c'Hozic (1880-19...), passa son enfance à Peumerit-Quintin. Ses poèmes ont été réunis sous le titre *Eun Delen en Arne* (« Une harpe dans l'ouragan »). Parmi ses vers, citons :

Oui, je chanterai :
Je suis l'enfant des montagnes,
L'enfant des champs, des bois.
Mon langage sera la voix de l'eau,
La voix des cloches en haut de la tour,
La voix de l'aquilon qui rugit
Et la voix de la foudre qui tonne.²

Saint-Connan

François Luzel situe à Saint-Connan la *Chanson du boucher*, de ses *Soniou* n° 2 :

Un jeune boucher de la Roche
Se leva un jour au matin
Pour aller à la foire à Corlay.
Il marchanda une vieille génisse.
On fixa le prix total
À la somme de dix-huit réaux.
Comme elle montait la côte de l'Étang-Neuf
Son vieux jarret tremblait.
Le gars tire à lui ; le chien mord.
La vieille vache finit par avancer...
Quand il passa devant l'hôtellerie
Il attacha la vache contre la maison.
« Hôtelier, donne-moi une chopinée
M'est avis que j'ai fait une bonne foire... » ...
« Ta vieille vache est là, tombée à plat,
Elle a allongé les quatre jambes
Et est à moitié mangée par ton chien. »

2. Me zo bugal ar menezioù,
Bugal ar parteoù, ar C'Hoajou ;
Ma iez a vezo mouez an dour.
Montez ar c'hleier en bête an tour,
Mouez an avel-gorn, pa inda,
Ha mouez ar gurun, pa straka.

Charles de Keranflec'h décrit ce même Étang-Neuf :

« Le trop plein de l'étang se décharge avec un bruit affreux et forme une magnifique cascade qui fait tourner plusieurs moulins suspendus comme des chèvres au milieu des rochers qui garnissent la pente de la montagne et bondit de roc en roc, en projetant dans les airs une écume légère dont les mille gouttelettes prennent aux rayons du soleil les couleurs les plus brillantes de l'arc-en-ciel. Un amas de maisons délabrées était jadis l'hospice de l'Étang-Neuf, pieuse maison aujourd'hui remplacée par un mauvais cabaret que les riches évitent et dont la porte est fermée aux pauvres : progrès. »

Saint-Gilles -Pligeaux

Décrivant cette commune vers 1850, **Charles de Keranflec'h** écrit :

« On dirait que les ingénieurs chargés par le duc d'Aiguillon de tracer la route Guingamp-Corlay ont eu pour instruction d'éviter les vallées et de passer sur toutes les crêtes. Il faut se résigner à gravir d'interminables côtes qui se succèdent comme les vagues de la mer, à descendre des pentes capables de faire dresser les cheveux sur la tête aux plus intrépides postillons. »

Plus étonnante est la citation de l'hurluberlu **Alfred Jarry** qui passa son enfance à Saint-Brieuc. Le futur auteur *d'Ubu* avait été frappé par le nom de Saint-Gilles-Pligeaux, et bien qu'il l'ait mal retenu, on le trouve dans *Bidasse et compagnie* :

En voyant combien le vaste Pigeaux pompe,
J'appris qu'ils partaient tous pour Saint-Gilles-Pigeaux.

Dans un tout autre style, l'abbé **Loriquier**, barde Mab Sulon, consacra ces vers à la commune :

Ô Saint-Gilles-Pligeaux,
Pays des hautes eaux,
Tu contemples là-bas sur un double versant
Le rire des ruisseaux qui vont prendre leur source
Vers la Manche lointaine et l'immense Océan.

En 1864, l'abbé **M.-L. Audo** contait que

«près du village de Kertanguy, dans le flanc abrupt d'une montagne, on trouve l'ouverture d'une grotte. La tradition populaire place dans ce lieu la demeure d'une sibylle; elle parle de communication souterraine avec le village où les druides faisaient, dit-on, leur séjour ; elle donne le nom de Roz an arc'hant au coteau de l'argent situé au-dessus et dans lequel une naine vient étaler des trésors toujours insaisissables »...

Hélas, l'abbé Audo croit devoir ajouter :

« La vue des lieux suffit pour convenir que cette grotte est naturelle. Elle sert de retraite à des blaireaux et n'a pas quatre mètres de profondeur. L'amour du merveilleux a fait naître et entretient cette folle tradition qui remplit encore bien des imaginations crédules. »

Plésidy

Ogée, qui se basait souvent sur ses correspondants, semble avoir visité Plésidy :

« Ce territoire, arrosé des eaux de la rivière de Trieux et de plusieurs petits ruisseaux renferme des pâturages abondants, des terres en labour et beaucoup de landes... Comme la paroisse de Ploëside était environnée de forêts, les descendants du comte de Penthièvre bâtirent à l'extérieur de ce territoire le château d'Avaugour pour leur servir de retraite lorsqu'ils iraient prendre le divertissement de la chasse. » Les vestiges de ce château se trouvent aujourd'hui en Saint-Péver.

Auguste Dupouy aime « Plésidy et son bon fumet d'étable. C'est un pays bossue, raviné, parcouru d'eaux vives, dominé par de grands bois : Coatliou, Avaugour, Coatmallouën ».

François Menez, dans *Les Jardins enchantés de Cornouaille* évoque la contrée :

« C'était au temps où n'existait pas encore le petit train de Plésidy qui, soufflant et ahanant, en grimpant les rampes, s'enfonçait par toutes petites étapes au cœur de la Bretagne bocagère. »

En 1907, **François Simon**, imprimeur à Rennes, ami d'Anatole Le Braz, publie sous le pseudonyme de « Simon Davaugour » un recueil de nouvelles intitulé *Sous le ciel gris* qui sera suivi de deux autres recueils : *Les fronts têtus* (1908), *Ceux de la côte* (1910).

Dans la nouvelle « Le menuisier » de *Sous le ciel gris*, un jeune étudiant parisien, Charles Le Guillou, après quatre ans d'absence regagne Plésidy, son bourg natal. Il a dormi à Lanrodec. Durant une bonne partie de la nuit un menuisier, fils de l'aubergiste, a bruyamment travaillé. À l'aube une voiture à cheval emmène Charles :

« Bientôt voici Plésidy. Jeanne Cadic, la jeune fille qu'il aime, vient vers eux. "Hue Carabi !" Charles remet son chapeau haut de forme. "Bonjour, Jeanne!" Elle lève les yeux sans rien dire. Elle se cache derrière une haie d'aubépines. Dans sa poche il a une petite bague d'argent pour elle. Il songe qu'à cause de sa barbe et de son chapeau elle ne l'a pas reconnu. Son émoi cesse... Le cheval trotte dans le bourg de Plésidy. L'école, les fillettes, Mademoiselle ! Quel salut glacial ! Oh ces vieilles filles !... Le père Le Roux, le boulanger, on dirait qu'il fait des manières... Devant l'église la vieille Gaud qui venait laver chez lui : "Vous êtes donc sourde ?" »

« La maison est un peu en dehors du bourg sur la route de Callac, charmille et barrière blanche. Il reste caché sous la bâche. Il entend la voix de sa tante Magdeleine : "An arched eo !... C'est le cercueil !" »

(En effet, la mère de Charles Le Guillou est morte. Et c'est à son cercueil que le menuisier de Lanrodec travaillait.)

Saint-Nicolas-du-Pélem

En 1804, un nommé **Bréville**, de Saint-Nicolas, écrit à Loz de Beaucours (1746-1830), issu d'une famille de Saint-Nicolas, avocat général au Parlement de Bretagne:

« Je partirai quand le chemin de Guingamp sera praticable. N. et N. ont trouvé le chemin affreux pour aller à Guingamp. Ils ont eu peur de se noyer. J'ai manqué de le faire moi-même sans la bonté de mon cheval... Les chevaux de ce pays n'ont jamais vu de voiture et pourraient être épouvantés et très difficiles à conduire. Outre tous ces inconvénients, je ne connais personne ici capable de conduire une voiture. »

Camille Vallaux parle de la commune en 1865 :

« Sur le stérile massif granitique de Quintin-Duault, à Saint-Nicolas-du-Pélem, pays de grande propriété et de misère, un riche propriétaire avait organisé et élargi ses aumônes de manière à attirer à son château les gens sans feu ni lieu de la contrée, à plusieurs lieues à la ronde ; en outre, il donnait à qui voulait un petit emplacement pour bâtir une cabane. En les nourrissant et en les logeant, il fit de ces mendiants, peut-être provisoirement, des mendiants définitifs et héréditaires : le petit groupe qu'il avait fondé s'est perpétué à Saint-Nicolas, où plus de cent individus, avec leurs familles, sans moyen d'existence avoués, vivent d'aumônes et de maraudes. »

Le général **Yves de Boisboissel** (1886-1960) a chanté Saint-Nicolas dans *Souffles du terroir et du large* (1928), préfacé par le maréchal Lyautey. Ainsi la chapelle du Ruellou :

« Ô chère petite chapelle bretonne, je te revois, au fond du lointain passé comme une figure d'aïeule grave penchée sur ma rêveuse enfance. Sous les ombres mêlées de ton chevet gothique et du chêne millénaire, entre tes murs tout imprégnés de foi, vibrant aux chants traditionnels, j'ai commencé de comprendre l'âme de cette race étrange, l'âme de cette terre mystique et rude tout à la fois. J'ai goûté l'émotion sainte montant de ce sol béni aux jours de nos assemblées recueillies. Et lorsque je reviens au pays, mes yeux cherchent de loin, comme un des témoins spirituels de ma vie, ton clocher familial caché dans la futaie, ton vieux clocher de bois coiffé d'ardoises tristes.

«... Et maintenant refermez le livre. Comme on referme sur les défunts la dalle inexorable, comme va se refermer le passé sur la vieille Bretagne aujourd'hui morte. Une dernière fois, entre ces feuillets, respirez son parfum fané, son âme subtile et sauvage. »

Le poète contemporain **Emmanuel Le Peillet**, natif de Plésidy, résidant à Saint-Nicolas, barde breton, est l'auteur de *Mon Pelem* :

Je voudrais tant t'aimer, mon sacré vieux Pelem !
Mon havre de granit et de douce insouciance !
Mon Pelem, ma Patrie au bout de mon errance...

Plus encor que le Noir en transe dans Harlem...
Plus encor qu'un chrétien qui chante Bethléem !
Ô mon rêve vécu ! Ce soir c'est résurgence
De ta gloire d'antan et de l'âpre vaillance
De tes aïeux debout sans masque et sans totem !

Ô mon Pelem, je t'aime à travers « Tes Tourelles »,
Mon abri, mon refuge avant d'ouvrir mes ailes
Pour voler tout là-haut dans mon second royaume !

Et je m'en revenais, les yeux gonflés d'azur,
Mêlant d'un même cœur, au pied de tes vieux murs,
Mon rêve de poète et ma nature d'Homme.

Extrait du recueil « Rencontres ».

Sainte-Tréphine

Un texte de 1670 décrit en vieux français la découverte du tombeau de sainte Tréphine dans la commune qui porte son nom :

« Le laps de temps avoit presque englouty le tombeau de sainte Tréphine qui étoit caché dans le cimetièrre, depuis longues années, soubz un tas de cailloux et de terre rapportées sur lesquels estoient crus des ronces, orties, halliers. Mais il pleust à Dieu les découvrir environ l'an 1570 : un des fabriciens de la paroesse se mit à defrischer le lieu... et trouva une pierre verte et dure, armée de cinq gros hémisphères de pierres blanches. Cette pierre limitait le caveau de sainte Tréphine. En 1577, on bastit une chapelle sur le dit tombeau. »

Dans ses *Poèmes barbares*, **Leconte de l'Isle** consacre des alexandrins au tyran local, « Le Jugement de Komor » :

Tiphaine s'oublia dans un rêve enchanté.
Elle ceignit au front des rosés en guirlande
Comme aux jours de sa joie et de sa pureté.
« Meurs donc dans ta traîtrise et ton impureté,
Dit Komor avançant d'un pas grave vers elle,
Car Dieu va te juger selon son équité. »
Tiphaine souleva de son épaule frêle
Ses beaux cheveux dorés et posés pour mourir
Sous le funèbre bloc sa tête pâle et belle.
On eût pu voir alors flamboyer et courir
Avec un sifflement l'épée à large lame
Et du col convulsif le sang tiède jaillir.

Dans les *Annales de Bretagne* de 1917, l'**abbé Bosco** situe à Sainte-Tréphine cette légende

« Joseph allait de maison en maison pour chercher un logement à Marie. Elle fut recueillie par le père de Brigitte "qui est sur l'âtre et qui n'a ni mains ni doigts, ni deux yeux clairs pour voir :

- Que ferez-vous de cette fille-là?

- Brigitte, recueillez mon fils, et je vous donnerai une bonne petite récompense ; je vous donnerai deux mains et des doigts et deux yeux clairs pour y voir. Sainte, tu seras en Paradis."

Brigitte recouvra la vue, deux mains et des doigts pour recevoir le Sauveur du monde. Les coiffes de Bretagne, ôtées de sa tête, furent employées à faire du linge; le tablier de Brigitte, ôté de son giron, servit à faire un drapeau d'enfant. »

Edmond Rébillé

Bibliographie

AUDO M.-L. (abbé), *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1865-1867.

BOISBOISSEL (du) Yves, *Souffles du terroir et du large*.

BOSCO (abbé), in *Annales de Bretagne*, 1917.

COZIC Amédée, *Eur Delen en Arne*.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz Breizh*.

JARRY Alfred, *Bidasse et compagnie*.

KERANFLEC'H (de) Charles, *Voyage dans les Montagnes Noires et les Monts-d'Arrée*.

LECONTE DE L'ISLE, *Poèmes barbares*.

LE GALLO Yves, *La Bretagne*.

PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

Notes documentaires
sur l'histoire de la Ligue
à Callac et Maël-Pestivien



Le manoir de Kerauffret en Maël Pestivien

Pays d'Argoat N° 20
Jean Paul ROLLAND

Notes documentaires sur l'histoire de la Ligue à Callac et Maël-Pestivien

Le contexte historique (1576-1598)

Ligue ou Sainte Ligue ou Sainte Union

Alliance catholique créée en 1576 pour combattre l'union calviniste - doctrine religieuse en compétition avec le catholicisme. Son premier chef fut Henri de Guise.

Situation en France

À la mort de Henri III en 1589, assassiné par un ligueur, Jacques Clément, la couronne de France passe à son cousin, Henri IV, prince protestant.

Situation en Bretagne

La Bretagne est rattachée à la France par l'édit de l'Union depuis 1532, subit tous les contrecoups de la politique intérieure et extérieure de la France. La Bretagne province est placée sous la conduite de son gouverneur, le duc de Mercœur - beau-frère de Henri III - depuis 1582. Les Bretons sont presque tous catholiques, seuls des seigneurs se convertirent au protestantisme. Par exemple, les Rohan, les Rieux, les Lavai... Le duc de Mercœur (Philippe Emmanuel de Vaudemont, né en 1558 au château de Nomény près de Nancy) est marié à Marie de Luxembourg (la Belle Nantaise), héritière de la maison de Penthièvre. Il se propose de faire de la Bretagne une forteresse de la Ligue. Mais il avait aussi l'intention secrète de ressusciter à son profit l'indépendance des anciens ducs de Bretagne.

Donc, en 1589, Mercœur entraîna les villes de Nantes, Morlaix, Quimper, Vannes... dans sa cause; il a pour lui le pays. Il a contre lui quelques barons puissants avides des biens de l'Église et jaloux de sa réussite, quelques parlementaires et les villes de Rennes et Brest.

Une véritable guerre civile est déclenchée en avril 1589. Chaque camp appelle ses alliés :

- les protestants font appel aux Anglais qui, au nombre de 2 400 sous le commandement du général Noris, débarquent à Paimpol,
- les catholiques font appel aux Espagnols qui, au nombre de 7 000 sous le commandant de Juan del Aguila, débarquent à Roscanvel en face de Brest.

La guerre dura 9 ans. Elle fut épouvantable et affligea la Bretagne. Les Espagnols, les Anglais pillaient sans pitié leurs alliés, leurs ennemis ; Mercœur et les royalistes s'accommodaient des services des brigands qui tuaient, brûlaient et dévastaient tout.

Les catholiques et les Espagnols l'emportèrent presque partout sur les protestants, les

royalistes et les Anglais jusqu'en 1592. Les troupes de Mercœur alliées aux Espagnols en mai 1592 battirent une armée du roi de France à Craon (chef-lieu de la Mayenne à 20 km de Château-Gontier). C'est l'apogée de la Ligue et de la tentative de Mercœur de mettre la main sur la Bretagne.

En 1593, Henri IV décida de se convertir au catholicisme. Beaucoup de ligueurs firent leur soumission au roi, sauf le duc de Mercœur. Les hostilités dégénérent en querelle de famille, ce fut un prétexte aux pillages. Un grand nombre de capitaines devinrent de véritables bandits, entre autres La Fontenelle. Mercœur traita de la paix le 20 mars 1598 à Angers; il abandonna le gouvernement de Bretagne à sa fille Françoise de Lorraine qui fut fiancée au duc César de Vendôme (fils bâtard de Henri IV).

Il y eut une renaissance religieuse : de nouveaux ordres religieux, consacrés principalement à l'enseignement et au soulagement des pauvres furent créés (les jésuites, les capucins, les ursulines, les carmélites...).

Guy Éder de Beaumanoir

Dit « La Fontenelle » (nom d'une des terres de sa famille) ou « an Antékrist » : né à Bothoa à côté de Saint-Nicolas-du-Pélem vers 1574-1575.

En 1589, il fugua du collège Boncourt à Paris pour aller rejoindre l'armée de Mayenne (chef de la Ligue) ; après de nombreuses péripéties il rejoignait son pays natal où il constitua une bande de garnements et malfaiteurs et arbora le drapeau de la Ligue. Il s'intitula le défenseur de Quintin et de Corlay et en prit prétexte pour piller tout ce qui n'était pas du territoire de ces deux communes.

Arrêté par les gendarmes des états de la Ligue en 1592, Mercœur vint à son secours et l'emmena se battre à Craon où il se distingua et, au retour, il s'empara du château de Coëtfrec en Plouberze avec la bénédiction de Mercœur. De ce quartier général, il pilla Lannion, Paimpol, Landerneau... Mais à un moment donné il dut se retrancher dans l'église de Saint-Tremeur à Carhaix qu'il transforma en place forte.

Bientôt il prit possession du château du Granec appartenant au seigneur de Coët-nazé, ligueur comme lui. Ses forces devenues considérables - 1 000 hommes - ravageaient le Léon et la Cornouaille, si bien que Mercœur, harcelé de plaintes, se décida en septembre 1594 à détruire le Granec. La Fontenelle se réfugia dans Quintin où Montmartin (gouverneur de Vitré, protestant et royaliste dévoué) le captura puis le libéra. Il s'installa au Crénénoc'h à côté du Faouët dans le Finistère, lança ses bandes sur Douarnenez. Elles tuèrent, pillèrent à satiété.

Puis il se fortifia dans l'île Tristan, en face de Douarnenez. De là il détruisit Pen-marc'h (cité de 15 000 habitants). Un ordre royal vint enfin de démanteler la citadelle du bandit et grâce au lieutenant d'Aumont (gouverneur de Bretagne) mort le 19 août 1595, le sieur de Saint-Luc. Mais on permit quand même à La Fontenelle et sa jeune épouse, Marie de Coatezlan, de vivre en bon seigneur; jusqu'au moment où La Fontenelle trempa dans le complot de Biron. Le duc de Biron, maréchal de France de Henri IV, gouverneur de Bourgogne, s'estimant mal récompensé de ses services, conspira avec le duc de Savoie et

d'Espagne contre la France. Henri IV ne lui pardonna pas une telle atteinte à la sûreté de l'État. Il fut condamné à être roué vif et subit sa peine le 27 septembre 1602 en place de Grève à Paris. Sa tête fut clouée à une porte de la ville de Rennes.

Les ligueurs en Argoat

C'est un vieillard de Maël-Pestivien qui fit connaître au comte Hersart de Lavillemarqué - pèlerin du folklore breton vers 1825 - l'existence d'un chant des ligueurs *Ar re Unaned*. Le seigneur de Kercourtois dont il est question dans ce chant est René du Dresnay de la maison de Kercourtois en Plouguer-Carhaix. À son appel, de nombreux volontaires des vallées de l'Hyère et du Haut-Blavet se liguèrent pour le compte de Mercœur, décidés à partir contre les huguenots qu'il fallait à tout prix déloger de la place forte de Craon. Le lieu de concentration de cette troupe de Haute-Cornouaille était Kergrist-Moëlou. Le départ eu lieu le jeudi 2 avril 1592, dans la semaine de Pâques¹.

C'était l'armée royale du prince de Dombes qui, renforcée de 5 000 mercenaires anglais, tenait la place de Craon². Aussitôt connue l'heureuse tentative de Kercourtois, le duc de Mercœur, qui voyait dans La Fontenelle un habile manœuvrier, le fit délivrer de la prison de Nantes où il purgeait une peine et l'envoya en Haute-Cornouaille prendre la direction du mouvement favorable à la Ligue. Dès lors, La Fontenelle jeta son dévolu sur Callac, Corlay et Rostrenen. Il s'installa au château fort de Corlay dès son retour glorieux du siège de Craon, établit son capitaine au château de Callac, le sieur de Bourgerel, tandis qu'un autre capitaine ligueur, Vaurille, par la grâce de Mercœur et celle de don Juan d'Aquila - le chef des 10 000 mercenaires espagnols engagés par la Ligue - campait lui-même à Rostrenen (avec résidence probable à Compostai). Ces faits se produisirent de 1595 à 1597. Le sieur de Bourgerel, dans un règlement des plus rigoureux donné à ses soldats, se qualifie « lieutenant du sieur de La Fontenelle sur ses chevaux légers, commandant en son absence de la ville et château de Callac³».

1. Cf. Ch. Moreau, p. 127-129.

2. Cf. mémoire Montmartin.

3. Cf. Archives départementales du Finistère.

Le règlement de Callac

« Défendons à tout soldat de quelque qualité ou condition qu'il soit de ne fréquenter l'ennemi, sans avertir son chef sous peine de perdre la vie.

« Aussi défendons-nous à tout soldat de non aller à la guerre sans licence de son chef, sous peine d'être passé par les armes.

« Aussi défendons-nous à tout soldat de ne se loger plus loin qu'une portée de canon du château de Callac sous peine d'être puni à la discrétion de son chef.

« Aussi enjoignons-nous aux soldats fonctionnaires de s'acquitter de leur devoir en garde sous peine d'être puni à la discrétion de leur dit chef.

« Aussi défendons-nous à tous habitants et paysans de ne soutenir soldats sans avertir le dit chef sous peine que les mêmes que dessus.

« Aussi est défendu à tout soldat de ne toucher aux dits paysans et autres le jour de marché ni autre jour, dans la ville de Callac, sans permission du dit chef.

« De plus, nous enjoignons à tous ceux faisant état de tenir taverne et hôtellerie en cette ville de tenir "Vitacques"⁴ sous peine d'être punis à la discrétion du dit seigneur, avec commandement exprès aux dits soldats et autres d'être "à un"⁵ avec les dits hôtes sous peine d'être punis à la discrétion.

«*Item*, commandons aux habitants de cette ville et paysans circonvoisins de ne receler aucun prisonnier ni suspect à notre garnison sous peine d'être punis à la discrétion du dit seigneur.

«*Item*, commandons à tous boulangers et autres marchands trafiquants en quelque sorte de marchandises que ce soit de faire le juste prix et raison de leur marchandise sous peine de confiscation.

«*Item*, il est défendu à tout soldat de s'accomoder en leur logis, outre la discrétion et la permission de leur chef sans "estiquettes"⁶ seulement que de les coucher, feu et litière pour leurs chevaux sous peine d'être punis à la discrétion de leur dit chef. »

Ce règlement est signé :

« Bougerel et, par commandement du dit sieur, Mével. »

4. Victuailles requises pour la munition des soldats.

5. D'accord.

6. Étiquettes

En dépit de la bonne intention dont témoigne ce document concernant la discipline et la répression des abus, le pays n'en fut pas moins mis en coupe réglée par les satellites de La Fontenelle, sans doute avec l'avis du dit chef, de la garnison de Callac. En effet, aucun des articles du règlement n'a pour objet de donner à la ville des garanties.



Le manoir de Kerauffret en Maël-Pestivien

Les Huon de Kerauffret

Les faits qui se déroulèrent à Maël-Pestivien jettent une lumière crue sur le savoir-faire de ces gangsters du temps jadis.

Le manoir de Kerauffret en Maël-Pestivien, paroisse de Cornouaille, était, en 1596, habité par Jean Huon et ses frères. Jean Huon avait fait partie du vaillant contingent cornouaillais recruté par ce jeune chef de 22 ans qu'était de Kercourtois et partit au siège de Craon dans la pure et seule intention, comme ses compagnons de Kergrist-Moëlou, de verser s'il le fallait son sang pour la défense de sa foi en guerroyant contre les huguenots. Mais, comme bien d'autres, ce jeune écuyer breton voyant dévier une guerre sainte en d'atroces rivalités d'ambition partisane et politique se refusa, au retour du siège de Craon, à suivre ou à servir ces bandes de soudards qui se souciaient fort peu de la défense de la foi catholique et s'en faisaient un prétexte pour couvrir leurs débordements ; alors Jean Huon rentra sagement dans son domaine pensant que les précautions prises en 1591 par sa famille pour se munir d'une sauvegarde, près du sieur de Kergomar, gouverneur de Guingamp, suffisaient pour le préserver, lui et sa maison, de tout ravage des gens de guerre. Il comptait sans la rancune de son gentil cousin Bourgerel qui, n'osant lui-même s'attaquer à Jean et à ses biens, le livra à la vengeance des bandits de La Fontenelle qui tenaient encore le château de Corlay. Les Huon sentaient la menace ; la sauvegarde de Guingamp ne suffisait pas pour se mettre à couvert ; ils s'adressèrent au Parlement de Bretagne et ce sont les actes du Parlement de Bretagne qui vont révéler ce qui suit.

Notons d'abord que La Fontenelle qui préparait tous ses mauvais coups avec une satanique habileté avait établi un plan minutieux d'expéditions contre châteaux et manoirs du pays, tandis qu'il se sentait en sûreté dans le château fort de Corlay. Les intelligences évidentes entre lui et son compère Bourgerel - cousin de Jean Huon, nous l'avons dit - avaient fait comprendre Kerauffret dans un plan de razzias dans les domaines du Haut-Blavet.

Déjà vers le Sud, les Salles en Perret et Correc en Saint-Gelven avaient été visités par les soudards de La Fontenelle et la série marquée pour la coupe sombre allait continuer quand le maréchal d'Aumont avec ses royaux vint déloger du château de Corlay le fameux bandit de Cornouaille avec ses 400 hommes d'armes. Don Juan d'Aquila, le commandant espagnol, n'accourut pas à temps de Pontivy au secours du ligueur de Corlay en février 1595. Pris à l'improviste et pressé de rendre la place au maréchal d'Aumont, on lui permit de sortir de Corlay « vie et bagues ⁷ sauvées », mais il dut abandonner entre les mains des royaux tous les papiers et documents qui constituaient ses archives. C'est ainsi que le plan de l'entreprise machinée contre Kerauffret et trouvé par les royaux fut mis à exécution par ces derniers.

Premier pillage au manoir et au moulin de Kerauffret (3 mai 1596)

C'est ainsi qu'en l'année 1596, le « 3^{eme} de may » au point du jour, arrive à Kerauffret une compagnie de gens de guerre du parti du roi et de la garnison de Corlay qui pénètrent dans la cour du manoir en rompant les portes. Jean Huon et l'un de ses frères sortant de la maison leur demandent ce qu'ils désirent. Leur chef répond que le sieur de La Mouche, capitaine pour le roi à Corlay, les envoie chercher les bestiaux pour compléter une certaine somme que la paroisse de Maël-Pestivien devait comme contribution aux fortifications de Corlay.

Huon leur démontre qu'en qualité de noble, muni d'une sauvegarde en bonne et due forme, son bien ne peut être saisi comme caution des dettes de la paroisse ; qu'en vertu de ces actes de sauvegarde, il était défendu aux gens de guerre du parti du roi d'aller loger, fourrager ou prendre quoi que ce fût aux maisons et métairies des sieurs de Kerauffret. Enfin, Huon exhiba au chef de la troupe les articles d'une trêve qui n'était pas expirée et qui défendait de pareilles incursions.

Rien n'y fit, « les dicts soldats » déchirèrent ces papiers puis « commencèrent à jurer et à blasphémer le nom de Dieu par mots exécrables » et entrèrent dans la maison en défonçant portes et fenêtres. L'affreux pillage commença : meubles, objets précieux furent volés ou brutalement détruits. Trente-neuf bêtes, bœufs, vaches, chevaux furent saisis et amenés en dépit de la résistance de Jean Huon et de ses domestiques sur lesquels furent tirés plusieurs coups d'arquebuse. Ils furent eux-mêmes malmenés et contraints de sortir de leur demeure. Et « continuant leurs malices et méchancetés, les dicts soldats allèrent au moulin de Kerauffret, et ayant forcé l'entrée, ils battent et excèdent le moulinier, rompent son

7. Bagages.

coffre, prendrent tout ce qu'il avait de meubles, mesme les bleds et farines qui estaient, rompent et brisent les ustançiles qu'ils ne pouvaient emporter ». Jean Huon fait d'ailleurs observer dans sa supplique à Messeigneurs du Parlement que la coutume des soldats de la garnison de Corlay, entre autres, est de piller et de ravager le peuple continuellement, prenant tout à rançon si les campagnards ne rachètent pas leur propre bien à beaux deniers comptants ; les animaux ainsi pris sont vendus à des marchands normands au profit de ces soldats voleurs. « On le voit, note Baudry, La Fontenelle avait fait école à Corlay. »

*Deuxième pillage de Kerauffret (26 juillet 1596) :
après les royaux, les Ligueurs !*

Le 26 juillet, Kerauffret fut de nouveau envahi, cette fois par une compagnie de la troupe de monsieur de Vaudrille, maître de camp sous l'autorité de Mercœur, au nombre de 35 hommes à pied et à cheval ayant pour chef le sergent La Cosarde - un cadet de La Vigne -, commandant de l'expédition.

Une fois de plus, les sieurs de Kerauffret étaient obligés d'abandonner leur maison à ces intrus. Ils y restèrent deux jours et emmenèrent en quittant « quarante bêtes à cornes qu'ils trouvèrent aux estables et deux jeunes chevaux avec la charrette pleine de meubles et de vivres ayant grant valeur et estimation, usant de toutes voies d'ostilités ».

Ils conduisirent le tout à Rostrenen. Le 30 du même mois, c'était un mardi, jour de marché, Jean Huon était à Rostrenen, se plaignant à Vaurille des « insolences commises par La Cosarde et sa troupe ». Le sieur de Vaurille répondit qu'il allait, pour lui « faire despit » faire vendre « tout ce bestail en sa présence » pour « payer » ses soudards de leur course. En ce jour de marché on expose « le dict bestail à bout de halles » en présence du propriétaire. Le lieutenant de Vaurille et le capitaine Le Nepvou président à l'opération ; le sergent de justice Le Névez est chargé de la vente.

Huon « criait forcze » sur ses détrousseurs et voulait ameuter par ses cris la population appelant à-témoins ses amis, ses connaissances et tout le marché. Le soldat Fleureau, sur l'ordre de son maître, ramena alors Huon au logis de Vaurille qui, chemin faisant, le menaçait, « l'espée à la main », lui disant « que par la mort-Dieu, bientôt il lui serait payé son bestail d'un coup d'espée ». Sous peine de vie, Vaurille fit jurer à son prisonnier qu'il n'essaierait pas de s'évader. Toutefois, le lendemain 31 juillet, Vaurille consentit au départ de Huon, à qui il accorda un procès-verbal de la vente de ses bestiaux, lui disant qu'il eût à chercher recours sur « la paroesse » de Maël. De tout cela, Huon porta requête au duc de Mercœur, ce chef de la Ligue en Bretagne. Celui-ci désavoua la conduite de son « mestre de camp » de Rostrenen et de ses soldats et permit qu'information en fut faite par le juge de l'Union. Vaurille mis au courant des démarches de Huon résolut de se venger.

Troisième incursion sur Kerauffret

Le 19 août 1596, Vaurille envoie une compagnie de brigade de choix loger à Crec'h an Bleiz, tout près de Kerauffret, en Maël-Pestivien. Le lendemain, ils se présentent à 7 heures à Kerauffret, sous prétexte d'y réquisitionner un appartement pour leur capitaine Le Nepvou. Sous la menace de pistolets et d'arquebuses, Jean Huon ouvre toutes les portes des coffres et armoires, introduit les bandits dans les chambres où ils pourront faire le choix de la chambre en question. Mais avant que Le Nepvou fût installé à Kerauffret le mercredi suivant 21 août, le malheureux manoir est de nouveau envahi par 95 hommes tant à pied qu'à cheval, « lesqueulx y fondent à travers des champs de bleds non encore coupés détruisant toutes clostures qui s'opposaient à leur passages ».

Peu satisfaits de leurs hôtes, ils commencèrent, dit le document, « à effancer le dit sieur et son frère y estant, faulte de pouvoir ascommoder d'une infinité de choses et soubz ombre de chercher les dictes commodités fouillèrent par toute la maison, menacant, disoient qu'il estoit nuit et qu'ils estaient de la bande des compagnons, que monsieur Vaurille estoit loing d'eulx et que ils estoient sans capitaine, ne homme qui les eusse commandés, n'estant aultres qu'eulx-mesmes ».

Le lendemain jeudi 22 août, arrive le capitaine avec 120 soldats à pied et à cheval, et toute une escouade de laboureurs munis de « faucilles, faulx et de fléaulx » afin de couper et battre les blés du propriétaire dépossédé et de s'emparer aussi des moissons de ses métayers. Malgré l'énergique protestation des intéressés, ces travailleurs furent mis à l'œuvre immédiatement, et le pauvre Jean Huon voyait en un clin d'œil s'évanouir ses dernières espérances, celles sur lesquelles il comptait pour reconstituer les approvisionnements de sa maison si cruellement dépouillée par d'indésirables visiteurs.

Toute résistance était impossible et, pour comble de malheur, une compagnie d'Espagnols du camp de Rostrenen, forte d'environ 45 hommes fantassins et cavaliers sous la conduite du sergent La Cosarde envahit à son tour le logis et les dépendances de Kerauffret, pénétrant même par le toit dans une chambre que Jean Huon avait réussi à dérober aux incursions de la soldatesque, en la fermant à clef; là se trouvaient différents objets de prix, en particulier un accoutrement noir pour deuil appartenant au sieur de Kerauffret. La Cosarde se saisit de cet habit et de tout ce que lui et ses compagnons jugèrent utilisables pour leur usage personnel.

Le lendemain 23, à la nuit tombante, un lieutenant de Vaurille, nommé Bon-Vouloir, de son nom de guerre sans doute, avec 35 soudards, arrive à Kerauffret rejoindre ceux qui s'y étaient déjà installés en maîtres. Ayant tenu conseil avec les autres chefs, ils firent venir au milieu d'eux le sieur Huon et lui déclarèrent que faute à lui de leur verser la somme qu'ils lui demandaient, ils allaient faire sa moisson et l'emporter à Rostrenen, pour la mettre en vente ainsi que celles de ses métayers. « Que voyant, le dit sieur de Kerauffret incontinent, s'absenta d'eulx en quittant tout. »

II semble que l'infortuné Jean Huon avait largement déjà payé son tribut aux durs abus de la guerre civile et le document présent suffirait à lui seul pour justifier les

doléances de nos propriétaires campagnards bretons pendant la Ligue. Comme on voit ressortir ici le comble du désespoir impuissant en face de la force brutale ! Quel drame exprimé dans ces cinq mots : « S'absenta d'eulx en quittant tout. »

Jean Huon fut privé de son logis et de ses biens jusqu'au 4 septembre suivant, jour où les envahisseurs quittèrent Kerauffret avec des charrettes pleines de vivres, seigle, froment et bien meubles. « Lesqueulx bleds en chemin acheta d'eulx Yvon Tasset, du villaige de Kernilien et furent payés comptant par le dict Tasset, comme faisait ordinairement le dict Tasset. »

Après de nombreux types de capitaines-bandits et de soldats-voleurs, voici un nouvel échantillon de cette faune étrange de toutes les époques de guerre civile et religieuse : le receleur, l'acheteur à bon compte de biens volés. « Le dict Tasset, ajoute le document, fut bien souvent avecques eulx pour acheter des meusbles sous ombre d'aider la paroesse et d'accorder avecques le capitaine du Nepvou lesqueulx paroessiens qui ne l'avaient aucunement appelé ni demandé sur un tel accord, parceque en toutes leurs affaires Tasset leur estoit contraire et adversère. » Plus tard, en vertu de ces titres volés, Tasset réussit à s'approprier des terres et des droits appartenant à Jean Huon. Pendant la quinzaine de jours que dura le séjour de ces bandits à Kerauffret,



maison seigneuriale et métairies en dépendant subirent aussi leur action dévastatrice : « Ces vandales en desmolirent les couvertures, brisèrent les vitres, bruslèrent trois roues de charrettes, trois charrues, trois moels - moyeux -, vingt canets - jante -, trois douzaines de planches de chesne de dix pies de long, quatre douzaines de planches de faou - hêtre -, etc. »

Les dernières incursions sur le domaine de Jean Huon

Jean Huon était à peine rentré en son domicile dévasté que le 13 octobre 1596 le capitaine Vaurille lui envoya de nouveau des visiteurs; c'était des Espagnols, formant une compagnie qui courrait la paroisse pour y recueillir de l'argent de gré ou de force. Ils logèrent au manoir, payant leur hôte par de nouvelles déprédations.

Le 14, ils furent rejoints par le capitaine Le Nepvou-Fleureau - le cadet de La Vigne - « et aultres à grand nombre » qui continuèrent les dégâts. Ces visites persistèrent en séries, à court espace. Elles se renouvelèrent le jour de la Saint-Martin, 11 novembre 1596, et le 6 décembre suivant. À Saint-Gildas, où le 27 du même mois Jean Huon s'était rendu pour affaire, il fut poursuivi à travers les champs par ses ennemis qui, lui ayant ravi ses biens, voulaient se saisir de sa personne. Il ne dut son salut qu'aux ténèbres de la nuit.

Nouvelles incursions et nouvelles déprédations, le dimanche soir 16 février 1597, vers l'heure de minuit par les soudards du capitaine Lestand, puis le mercredi suivant jour des Cendres, 19, par des soldats de Vaurille, mais cette fois en un groupe très réduit. Mais voici

que « le jeudi Benect-saint trois avril 1597 à leur retour du combat qui fut à Quintin, entre eulx et le comte de la Magnanne - encore un fameux sacripent - l'armée de monsieur de Saint-Luc et l'armée de Léon tombèrent à Kerauffret comme une armée d'oiseaux de proie ».

Le vendredi 15 août 1597, jour de l'assomption de Notre-Dame, y arrivèrent encore la Fleur - Louis de Neuilly, sieur de la Fleur-Chouvin, bourgeois de Guingamp -, « lieutenant sous Kermorvan Plougasnou à Coetcodu en Langolan, Guénémant sieur de Penlan, Alain Conan de Kermarjagu trêve de Loc'h, lesquelx après avoir fouillé la maison et mené ô [avec] eulx des meubles, à l'estimation de cent escus, à leur partir [départ] menèrent aussi ô eulx ungne vache, un taureau et trois génisses. Le 20 novembre les nommés Guillaume Poupon et Louis Le Bartz, domestiques de Jean Huon, labouraient ses terres de Krech Salliou, avec ungne charrue attelée de bœufs, quand survinrent quelques soudards parmi lesquels Fuloc'h Ker-bouriou, Yves de Coatgoureden, sieur de Kermatéman, paroisse de Duault, le cadet de Kervous Monplésir et quelques autres, qui maltraitèrent les domestiques et détachèrent les bœufs pour les emmener. À la nuit tombante, 30 novembre de la même année, le jour de la Saint-Audren [André] les soldats de monsieur de Cetinisan de Morlaix, gouverneur pour le roy, fouillèrent à leur tour la maison qui, l'avant-veille, avait déjà reçu la visite du capitaine La Rivière tenant garnison à Callac. »

Ici se termine le récit vraiment fantastique des tribulations du sieur de Kerauffret - Maël et si l'on peut s'étonner, dit Baudry qui analyse les mêmes documents, de l'extrême licence des soldats des deux partis. Il est surtout une chose surprenante, c'est la richesse de ces manoirs bas-bretons dont l'abondance de provisions et le somptueux mobilier pouvaient suffire à fournir du butin à tant de vols et de pillages.

Est-il permis au transcritteur de ces documents de risquer une appréciation inspirée par la brutalité des faits authentiques relatés ci-dessus? C'est qu'il tient à souligner la facilité avec laquelle bon nombre de grandes familles se faisaient recruteurs de gens de sacs et de cordes pour courir l'aventure, soit pour le roi soit pour la Ligue soit, éventuellement, pour l'un et l'autre à tour de rôle. C'était une sorte de banditisme de haute marque dont se faisaient gloire surtout certains cadets de familles nobles. Quelle tare pour bien des blasons et des blasons même de belle et loyale antiquité!

Jean-Paul Rolland